

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : CARON, DUTILLEUL, VILLEY, HUMBERT, FRANCOIS, RIVOUAL, COIGNARD.

Absents : Mesdames, Messieurs DETUNE, LAVIGNE, MORIN.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs LEGAY, PLAZIAT, REBUT

Pouvoirs : Madame, Monsieur LEGAY et PLAZIAT

Secrétaire : Monsieur FRANCOIS Erik

DEVIS TLFC

Monsieur FRANCOIS expose au Conseil Municipal le souci qu'il rencontre en ce moment à l'école. Un des tableaux blancs interactif (TBI) présent à l'école depuis près de 15 ans, risque de tomber en panne. Monsieur FRANCOIS présente une éventuelle solution de remplacement proposée par notre prestataire habituel, un écran tactile interactif d'une somme de 1 828.00€ HT.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette proposition, mais se prononcera lorsque ce remplacement sera nécessaire.

Concernant la maintenance informatique, Monsieur FRANCOIS présente un état des dépenses de l'année 2024 s'élevant à 1 012.50€ HT, pour 2025 à 1 674.00€ HT. Notre prestataire propose un contrat d'assistance et de maintenance annuel sur l'ensemble des appareils informatiques que nous possédons pour un montant de 2 700.00€ HT.

Le Conseil Municipal refuse la proposition de l'entreprise TLFC INFORMATIQUE. Ce contrat ne semble pas intéressant en vue de nos dépenses.

RAPPORT DU SIAEP

Madame VILLEY présente au conseil le rapport d'eau 2024 du SIAEP.

Les conseillers l'ont au préalable reçu en raison de son important volume.

SÉCURITÉ INCENDIE

Madame le Maire présente au conseil un projet de contrôle des sécurités incendie de notre commune. Le dernier remonte à 2015, et nous empêche de déclarer au SDIS 27 les nouveaux hydrants installés.

Elle présente au conseil 2 devis pour le contrôle de 51 poteaux et 4 bouches incendies. Un devis de l'entreprise ASHE pour un montant de 3 615.00€ HT et un autre du SIAEP pour un montant de 2 520.16€ HT.

Après délibéré, le conseil municipal accepte le projet de Madame le Maire, et le devis du SIAEP.

SÉCURISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE

Pour faire suite au rendez-vous du 09/10/2025 entre la Commune d'Épaignes, La Région Normandie, le Département de l'Eure, la Communauté de Commune Lieuvin pays d'Auge et le transporteur Transdev au sujet de la sécurisation de l'arrêt du Theil, Madame le Maire expose au conseil les solutions trouvées à l'issue de ce rendez-vous.

Un abribus desservi par un passage piéton sur une départementale ne peut pas être installé en l'état, selon les réglementations routières, seule une agglomération limitée à 50km/h le permettra. Il faudra passer le lieu-dit "Le Theil" dans l'agglomération d'Épaignes et créer deux sections à 70 km/h de chaque côté de la D139 pour une meilleure anticipation des usagers. Elle débutera avant la sortie de l'entreprise Multi Services Poids Lourds pour sécuriser la sortie des camions.

Madame le Maire insiste sur l'état actuel de cet arrêt jugé trop dangereux. Elle demande au conseil si deux autres abribus peuvent être installés aux arrêts de la Câblerie et du Plessis avec éclairages solaires. Une demande de subvention pourrait être déposée auprès de la Région Normandie.

Monsieur HUMBERT interroge Madame le Maire sur l'intérêt d'un tel changement de limitation de vitesse au Theil. Celle-ci répondit que cette limitation est très importante pour la sécurité des enfants devant traverser la départementale dangereuse au vu de la vitesse. Elle ajoute qu'un panneau "Le Theil" pourra être installé et sera inscrit en dessous "Epaignes". Monsieur HUMBERT désapprouve le ralentissement de la zone. Madame COIGNARD défend en insistant que cette démarche ne sécurisera pas à 100% cet arrêt mais permettra de réduire le risque d'incident.

Madame Le Maire propose un vote :

Considérant la nécessité d'obtenir la majorité du vote ;

Considérant le résultat du vote de six voix pour et deux voix contre ;

Le Conseil Municipal adopte le passage du Theil en agglomération de la Commune d'Epaignes. Il autorise également l'installation des trois abribus aux arrêts de la Câblerie, du Plessis et du Theil.

ASSAINISSEMENT : STATION D'ÉPURATION

Madame le Maire annonce avoir reçu un courrier de la DDTM datant du 09/07/2025, stipulant que notre station d'épuration ne serait pas conforme malgré les travaux de rénovation du système d'assainissement pour un montant de 650 000€. La production de boues serait insuffisante, elle devrait au minimum être de 40 grammes de MS (matières sèches) par jour et par habitant. Aujourd'hui, les données que nous avons transmises montrent qu'en réalité la production est de 30 grammes de MS par jour et par habitant. La DDTM suggère de réaliser des contrôles chez les particuliers afin de leur proposer une solution d'amélioration. Une étude doit être réalisée. Les travaux sont subventionnés par le Département de l'Eure.

Après étude du courrier, le Conseil Municipal décide de mener une étude complète.

DECISIONS MODIFICATIVES

12702 - DM N°2

Considérant des écritures de dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à une

décision modificative pour le budget annexe « Assainissement »:

13918-040 (DI) : + 25 010 €

777-042 (RF) : + 25 010 €

28156-040 (RI) : + 25 010 €

6811-042 (DF) : + 25 010 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote la DM n°2 présentée ci-dessus.

12702 - DM N°3

Considérant des travaux d'eaux pluviales à l'angle du Maquis Surcouf et Rue du Stade à une décision modificative n°3 pour le budget annexe « Assainissement » :

678 (DF) : - 15 570 €

021 : + 15 570 €

023 : + 15 570 €

2315 (DI) : + 15 570 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote la DM n°3 présentée ci-dessus.

12702 – Durée des amortissements

Concernant la durée des amortissements des subventions, Madame le Maire propose à compter du 01/01/2025 :

- D'amortir sur 50 ans

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote la proposition de Madame le Maire d'amortir sur 50 ans les subventions.

SIEGE 27 : TRAVAUX LES MARES FLEURIES

Délibération à régulariser :

« Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE 27 envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE 27 et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 11 500.00€
- En section de fonctionnement : 0€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du cout réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT). »

RECONVERSION D'ANCIENS GARAGES EN ESPACE CULTUREL ET SOCIAL

DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET PLAN DE FINANCEMENT

Considérant le nouveau projet de reconversion d'anciens garages en Espace Culturel et Social en lieu et place du 16 Route des Anglais, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention DETR ainsi que le plan de financement suivant pour la réalisation de ce projet.

DETR – 30 %	96 003,25 €
DRAC – 40 %	128 004,34 €
Ressources propres – 30 %	96 003,26 €
TOTAL HT	320 010,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la demande de subvention auprès de la DETR et le plan de financement proposé.

QUESTIONS DIVERSES

Précoval a rédigé un rapport intitulé « Réponses aux questions posées par les élus de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge » pour l'amélioration de la TEOMI.

Nous avons reçu des courriers de remerciements de SOLIDARICOEUR et des PAPILLONS BLANCS pour le versement de la subvention.

Le recensement débutera le jeudi 15 janvier 2026 jusqu'au samedi 14 février 2026 inclus, trois agents ont été recrutés pour mener à bien cette collecte.

Deux agents ont été titularisés le 1^{er} septembre 2025, Madame COIGNARD Clotilde, adjoint technique et Madame BRIGANTI Mélissa, Adjoint administratif.

Madame Le Maire nous informe avoir signé au nom de la Commune, une convention avec l'Organisme de Sélection Cotentin, Avranchin et Roussin (OSCAR), représentant des trois races de moutons normands, pour la préservation des races régionales. En plus des avranchines déjà présentes à la Ferme, elle a pris en charge deux cotentines. Une reproduction est prévue l'an

prochain, avec l'aide de l'organisme afin d'éviter les mêmes lignées et de préserver les races patrimoniales.

Madame DUTILLEUL, déclare que le bus scolaire, route de la Maugardière, roule trop vite et celui-ci serait volumineux. Madame Le Maire se rapprochera du service concerné.

Monsieur HUMBERT, nous précise que les chemins communaux sont toujours en réfection avec l'aide d'un agent municipal.

Madame COIGNARD, demande un entretien des arbres Rue André Morin.

Madame le Maire ajoute qu'une campagne de stérilisation des chats errants est en cours, afin d'éviter la prolifération.

Le repas des aînés est prévu ce dimanche 12 octobre 2025 à 12h.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h45.